

Madame Corinne Cahen  
Ministre de la Famille et de l'Intégration  
13c, rue de Bitbourg  
L-1273 Luxembourg-Hamm

Cabinet du Ministre de la Famille et de l'Intégration, Ministère de la Région	
N° 2020/6526	
Entrée le 09 DEC. 2020	
9/12	Ministre e
A traiter par J. Orosius	
Copie de	

Dudelange, le 4 décembre 2020

Concerne : consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration  
votre lettre du 26 octobre 2020

internet  
www.dudelange.lu

e-mail  
ville@dudelange.lu

fax  
+352 516121-299

téléphone  
+352 516121-1

code postal  
L-3401 Dudelange

boîte postale  
BP 73

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre estimée du 26 octobre 2020 par laquelle vous sollicitez de la part e.a. de la Ville de Dudelange, son avis dans le cadre de la refonte de la politique d'intégration au Luxembourg.

Nous vous transmettons donc en annexe de la présente l'avis du collège des bourgmestre et échevins de notre Ville, avis qui a été élaboré étroitement avec notre commission consultative communale d'intégration et le service « *Ensemble Quartiers Dudelange* ».

En amont de notre avis, il nous tient à cœur de vous fournir certaines explications au sujet du service « *Ensemble Quartiers Dudelange* », service qui a été instauré par la Ville en 2008 en collaboration étroite avec Inter-Actions a.s.b.l..

**« Ensemble Quartiers Dudelange »**

« *Ensemble Quartiers Dudelange* » est un service, né en 2008, dans le but d'implanter le travail social communautaire et interculturel sur le terrain dudelangeois. Cette forme de travail social, qui mise sur l'« *empowerment* », le vivre ensemble et l'intégration, était initialement limitée aux quartiers « *Italie* » et « *Schmelz* ». Depuis l'année 2020, le travail s'élargit sur d'autres quartiers de la Ville de Dudelange.

Les quartiers énoncés étaient très marqués par la migration au cours du 20<sup>e</sup> siècle et ceci comme suite à l'industrialisation et au développement de la sidérurgie dans le bassin minier.

L'immigration a fait de ces quartiers des endroits multiculturels,...et ils continuent toujours de l'être.



## Objectifs du service « Ensemble Quartiers Dudelange »

Ce projet, conçu pour favoriser le développement d'une communauté interculturelle participative, cherche à rassembler luxembourgeois, européens et non européens autour d'actions communes. Le but des efforts est l'atteinte de la cohésion sociale, culturelle et politique basée sur la tolérance, le respect de la diversité d'autrui ainsi que le droit à la différence.



Le travail communautaire à partir des quartiers est le moteur de ce projet. Les individus sont considérés dans leur globalité et non seulement en fonction de leur appartenance culturelle. Les actions sont inscrites dans l'« *ici maintenant* ».



L'enjeu du projet est la démocratie culturelle, conçue comme une certaine qualité de « *l'être ensemble* », reposant sur la responsabilité engagée des hommes et des femmes et sur la participation active et solidaire à la société luxembourgeoise.

Créer un nouvel « *être ensemble* » consiste à utiliser les richesses de la société multiculturelle luxembourgeoise mais briser les cloisonnements et passer à une société interculturelle.

### **Qu'est-ce que l'intégration ?**



L'intégration reste toujours le terme employé dans le contexte de l'immigration et désigne la capacité d'un individu ou d'un groupement d'individus de s'approprier les valeurs et les coutumes répandues dans la société, dans laquelle ils souhaitent s'installer, voire même à se lier à leurs nouveaux concitoyens.

### **La stratégie d'intégration de la Ville de Dudelange :**

- l'égalité des chances et le respect de la diversité sont des principes de base pour la promotion de l'intégration et de l'inclusion ;
- l'intégration se réalise dans le dialogue entre les résidents de plus longue date et les nouveaux résidents, ainsi qu'entre la commune en tant qu'institution et les nouveaux arrivants ;
- la Ville crée un cadre pour l'engagement bénévole, cherche et motive des personnes pour participer activement à des projets d'intégration ;
- les bénévoles en tant que multiplicateurs pour l'échange et le dialogue autonome au sein de la population sont soutenus par des offres de formation et d'accompagnement ;
- à côté des offres pour l'intégration, sont aussi soutenus, des projets d'adaptation qui permettent activement aux nouveaux arrivants à trouver et à concevoir leur place dans la communauté locale ;
- la promotion de l'intégration nécessite une promotion de l'inclusion et le soutien de toutes les personnes vulnérables et / ou marginalisées de la population, ce qui contribue à une diminution des inégalités et risques existants ;
- les offres existantes sont promues prioritairement et l'accès aux offres est optimisé pour toutes les personnes ;
- les nouvelles offres se basent sur les besoins et les intérêts réels de la population ciblée ;
- les interventions de professionnels bénéficient d'une priorité par rapport aux interventions d'amateurs (ex. bénévoles) ;
- des discriminations positives (envers des publics spécifiques) ne seront appliquées que temporairement afin de diminuer des inégalités ;
- les mesures d'intégration ne remplacent pas l'aide sociale.



### ***A quoi doit servir une politique d'intégration ?***

La politique d'intégration doit servir à mettre à disposition, aux nouveaux arrivants et à la société civile, suffisamment d'outils afin qu'une intégration puisse avoir lieu (p.ex. cours de langue). Souvent, l'intégration est ressentie comme étant un effort de s'intégrer, d'apprendre les langues, de trouver un travail, de tisser de liens sociaux avec les autochtones, ...



Mais la politique d'intégration doit cependant aussi

- engager la société en général dans le processus de l'intégration ;
- faire un travail d'éducation à la diversité culturelle ;
- favoriser la rencontre (comme actuellement sur le terrain de la Ville de Dudelange à travers la « *Fête des Cultures* », les fêtes de quartiers, les activités sportives) ;
- faciliter le contact avec les structures et associations culturelles et sportives afin qu'un dialogue entre communautés puisse s'installer.



### ***Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?***

« *Ensemble Quartiers Dudelange* » travaille principalement avec des personnes adultes et met en pratique les outils du travail social communautaire : le vivre ensemble, la solidarité et l'« *empowerment* ».



Le travail d'intégration est un outil qui est familier au service. A travers son travail de mise en réseaux, les partenaires, qui ne se connaissent pas encore, sont mis en relation. Des efforts sont fournis afin d'engager les nouveaux arrivants dans les activités afin qu'ils puissent tisser des liens avec leur nouvel entourage.

« *Ensemble Quartiers Dudelange* » est à l'écoute, cherche à être présent sur le terrain pour y recenser les besoins des habitants (en grande partie des personnes issues de l'immigration). Après avoir recensé les besoins et avoir fait une analyse, il s'engage dans l'élaboration d'activités et de projets (en collaboration (si possible) avec les habitants). Ensuite il intègre aussi bien les autochtones (ce qui est très important, car les autochtones ont souvent le sentiment d'être mis à l'écart), que les nouveaux arrivants dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets.

Le service estime qu'une partie de l'intégration se fait à travers l'apprentissage d'au moins d'une des langues véhiculées au Luxembourg et propose donc des cours de langues.

Un autre moyen, d'inviter les citoyens à se faire connaître, est le sport. C'est pour cette raison, que le service a mis en place le projet « *intégration par le sport* », où il organise des cours de sport et de danse. Ces cours sont proposés à des prix réduits et donnent à chacun la chance d'y participer. Au cas où les frais sont encore trop importants pour les demandeurs, le service peut en couvrir une partie.

L'intégration dans les associations est également très importante et c'est pour cette raison qu'« *Ensemble Quartiers Dudelange* » s'implique dans la vie associative dudelangeoise et qu'il cherche le dialogue, notamment avec les comités de quartiers et les associations sportives ou culturelles.

### ***Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?***

Comme déjà énoncé auparavant l'intégration n'incombe pas uniquement au nouvel arrivant, mais également à la société civile. Si le nouvel arrivant doit trouver sa place dans notre société, qu'il lui est demandé à « *s'intégrer* », il est impératif qu'une ouverture lui soit garantie et qu'il ressente le sentiment d'être accueilli. Une ouverture d'esprit de la part de toute personne impliquée est donc nécessaire.

### ***Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?***

La question semble compliquée car comment mesurer une intégration réussie ?



Est-ce la réussite scolaire d'un enfant, l'accès au marché du travail d'un adulte, l'intégration dans un club ou une association, ... ?

L'intégration semble plus être un sentiment que quelque chose concrète, quantifiable et mesurable.



De l'extérieur, une personne peut se sentir « *intégrée* », mais il n'existe aucun facteur qui indique le ressenti personnel du nouvel arrivant ? Comment voit-il/elle son intégration ?

Nous estimons cependant qu'il est important à retrouver la diversité (aussi bien dans les nationalités que dans les genres et les tranches d'âges) dans les associations, dans les institutions, dans les fédérations et dans les partis politiques comme on la retrouve dans la société ; un reflet de miroir en sorte. Ceci peut être un bon indicateur de mesurer une intégration sociétale.



***Dudelange – seule commune du Grand-Duché de Luxembourg a être membre du programme « Intercultural Cities » du Conseil de l'Europe***

Depuis septembre 2019, la Ville de Dudelange est membre du réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe et participe activement au programme des cités interculturelles.



L'objectif du programme est d'aider les villes à élaborer ou à réviser des stratégies interculturelles pour la gestion de la diversité et l'intégration des migrants et des minorités. En tant que membre du programme, la ville examine, avec la participation d'experts internationaux, de fonctionnaires, de citoyens et de pairs d'autres villes, ses politiques et sa gouvernance dans une perspective interculturelle, tirera des enseignements des pratiques réussies dans d'autres villes et identifie une série d'objectifs.

Les objectifs :

- adhérer aux principes et objectifs du programme des Cités interculturelles et soutenir la participation de la ville pendant toute la durée du programme ;
- s'engager envers les principes et objectifs du programme des cités interculturelles et de son approbation de la participation de la ville pendant toute la durée du programme ;
- établir une stratégie et un plan d'action interculturels locaux ;
- associer les représentants de la communauté locale, qu'il s'agisse des élus (tous partis confondus) ou des membres de la société civile, à l'élaboration de la stratégie interculturelle de la ville et à sa mise en œuvre ;
- faciliter la participation des médias locaux et des organisations de la société civile au processus de préparation de la stratégie interculturelle locale.

Nous espérons que nos présents développements pourront vous aider dans l'élaboration de la nouvelle loi sur l'intégration.

Bien entendu, nos collaborateurs restent à votre entière disposition pour toutes questions subsidiaires.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

Dan Biancalana

le secrétaire communal,

Patrick Bausch